

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Lettre-ouverte-a-l-Autorite-de-Surete-Nucleaire>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Fessenheim peut et doit être fermée maintenant ! > Actualités > **Lettre ouverte à l'Autorité de Sûreté Nucléaire - Division de Strasbourg**

6 octobre 2017

Lettre ouverte à l'Autorité de Sûreté Nucléaire - Division de Strasbourg

Par André Hatz - porte-parole de "Stop Fessenheim"

A l'attention personnelle de Monsieur BOIS

Monsieur le Chef de Division de l'ASN,

Par décision du 27 septembre 2017, l'Autorité de Sûreté Nucléaire a imposé à EDF la mise à l'arrêt provisoire des quatre réacteurs de la centrale nucléaire du Tricastin, ainsi que d'autres installations du site, tel que cela ressort du dossier

<https://www.asn.fr/Informer/Actualites/Mise-a-l-arret-provisoire-de-la-centrale-nucleaire-du-Tricastin>

Il est certes permis de s'interroger quant à la réelle prise en compte par EDF, en temps voulu, des injonctions formulées par le Président de l'ASN lui-même, lorsque l'on observe que : le réacteur n°1 n'a été arrêté que 2 jours plus tard (le 29/09), le réacteur n°2 n'a été arrêté que 3 jours plus tard (le 30/09), le réacteur n°4 n'a été arrêté que 3 jours plus tard (le 30/09) et le réacteur n°3 n'a été arrêté que... 7 jours (!) plus tard (le 30/09) ... sources RTE.

Mais in fine, les INB n°87 et 88 sont présentement à l'arrêt et c'est une bonne chose pour la sécurité des populations.

Mais comme je m'adresse aujourd'hui à vous, c'est bien évidemment au sujet de la centrale nucléaire de Fessenheim :

L'analogie entre le site du Tricastin (où une décision responsable vient d'être prise par l'ASN, comme rappelé ci-dessus) et le site de Fessenheim est tout à fait évidente :

- **Les réacteurs des 2 sites sont quasiment de même puissance.**

-* **Ils sont de même génération** : 1ères divergences à Fessenheim les 07.03.1977 et 27.06.1977 (il y a donc plus de 40 ans !) / 1ères divergences au Tricastin en 1980 et 1981.

- Les 2 sites sont implantés en contrebas d'un canal mitoyen :
 - L'INB n°75 (Fessenheim) se situe 8m56 en-dessous du niveau moyen des eaux du Grand Canal d'Alsace mitoyen ;
 - Les INB n°87 et 88 (Le Tricastin) se situent également en contrebas d'un canal (celui de Donzère-Mondragon), à environ 6 m selon l'IRSN : https://www.irsn.fr/FR/Actualites_presse/Actualites/Documents/IRSN_NI-Tricastin-Digues-canal-donzere-seisme_20170928.pdf
- **La fragilité des digues est avérée dans les 2 cas :**
 - Pour le Tricastin, elle a conduit votre organisme à considérer **l'urgence absolue de mettre à l'arrêt les 4 réacteurs** et les installations voisines jusqu'à ce que des garanties puissent être apportées ;
 - Pour Fessenheim, le sujet a été moult fois évoqué à la CLIS... mais le principe de précaution n'a pas été retenu par l'ASN, alors-même que **la présence de lentilles de sable** a été clairement signalée en CLIS ! La digue est donc fragile ! Le principe de précaution doit valoir pour Fessenheim comme pour Le Tricastin, et ceci au moins jusqu'au rendu et à la validation par l'ASN de la Nième étude (actuellement en cours) !

Dans les 2 cas, les réacteurs ont été implantés en zones sismique :

- Au Tricastin, cette considération a pesé sur la décision prise par Monsieur Franck CHEVET ;
- Mais à Fessenheim, le risque sismique ne semble pas inquiéter l'ASN alors que :
 - L' "Étude hydraulique en cas de rupture partielle de la digue de la centrale nucléaire de Fessenheim" du CG 68 fait état de risques d'inondation importants. En conclusion de la présentation qui en avait été faite le 29.06.2011 devant la CLIS, il était demandé que "Cette étude soit prise en compte par l'ASN, seule habilitée à demander à l'exploitant une étude détaillée de ce risque afin de prendre toutes les mesures nécessaires à la sécurité du site même pour des événements exceptionnels et très rares". Quid des suites données ?
 - L'étude de RÉSONANCE a démontré qu'il existe une probabilité de 50% que le mouvement du sol envisagé soit largement dépassé et de 16% que les valeurs atteintes soient doublées.
 - L'IRSN a fait l'analyse de l'Etude RÉSONANCE. Elle indique (en page 9) que les valeurs de magnitude doivent être ré-évaluées entre 6,2 et 6,9 : "l'IRSN estime que son évaluation de l'aléa sismique pour le site de Fessenheim discutée dans le cadre des VD3 est conforme aux connaissances et données disponibles à l'époque (2002). Les travaux de recherches de l'IRSN conduisent néanmoins aujourd'hui à réévaluer la magnitude du séisme de Bâle à une valeur comprise entre 6,2 et 6,9." Ce travail a-t-il été fait ? Si oui, pourquoi ne pas avoir arrêté Fessenheim dont les installations ne résisteraient pas à un tel séisme, selon les méthodes de calcul actuelles ?
 - Dans votre courrier ASN daté du 11 juin 2007 DEP-SD2-N° 0286-2007 (inséré à la suite du rapport RÉSONANCE), vous indiquez qu'EDF et l'IRSN n'ont pas retenu les mêmes séismes maximaux historiquement vraisemblables et vous indiquez que l'ASN avait demandé à EDF des études complémentaires... alors encore attendues ! Or, depuis lors il y a eu la catastrophe de FUKUSHIMA, ce qui oblige EDF, l'IRSN, et l'ASN à revoir leurs positions.
 - De nombreux pays ont choisi l'approche probabiliste, mais la France est restée sur son approche déterministe. Or, l'IRSN elle-même reconnaît que "**l'AIEA recommande dorénavant de comparer les résultats des deux approches**" : https://www.irsn.fr/FR/connaissances/Installations_nucleaires/La_surete_Nucleaire/risque_sismique_installations_nucleaires/Pages/9-risque-sismique.aspx?dId=37cd738c-9f1b-4032-a2d0-e6e8a0ff17dc&dwId=2c2c348f-b077-4fa1-ae22-36c4179d2e48
 - Et surtout, il convient de prendre en considération le Rapport de l'Institut de Physique du

Globe de Strasbourg (Michel GRANET, Marie-Odile BOULANGER) dénommé "**Contrat INTERREG III n°3c.8 2002-2006 - Microzonage de la région sud du Rhin Supérieur**" dont je vous joins copies des pages 1, 7 et 8. Vous y lirez (à la page 8, qui évoque 3 mesures de site à Fessenheim) que "**Les facteurs d'amplification correspondant à ces valeurs sont élevés et avoisinent 10 pour les trois sites considérés**". Comment est-il possible que l'ASN ait ignoré ce constat ???

Ces différentes considérations, qui s'ajoutent à toutes les autres malfaçons constatées à Fessenheim (obligeant le fonctionnement en mode dégradé de Fessenheim 1 / interdiction de remise en fonctionnement de Fessenheim 2, arrêté depuis le 13 juin 2016, piscines non bunkérisées, etc...) devraient pour le moins conduire l'ASN (Division de Strasbourg) à **prendre les mêmes mesures conservatoires que celles en cours au Tricastin**.

Or, au lieu de cela, après un long arrêt (22 juillet 2017 - 1er octobre 2017) vous venez d'autoriser la remise en marche très progressive du réacteur n°1. Que faut-il donc encore qu'il adienne à Fessenheim, pour que vous décidiez de sa mise à l'arrêt, au moins provisoire pour la sécurité des populations, en attendant qu'il ne devienne effectif et définitif ?

Aujourd'hui nous savons tous que le GV 335 est très dangereux. Néanmoins, près de cinq années durant l'ASN avait autorisé son fonctionnement sans s'en inquiéter. Fort heureusement, durant cette période il n'a pas rompu. Mais cette affaire oblige à avoir, même à l'ASN (!), moins de "certitudes". Les risques sont là, réels ! Et il ne suffit pas de rappeler constamment que l'exploitant est le "premier responsable", ce qui est bien évidemment exact, mais il faut se dire que l'ASN lui apporte bien sa caution, alors qu'elle se plaint - sûrement à juste raison - de manquer des moyens humains nécessaires pour effectuer sa mission comme elle le souhaiterait.

Le principe de précaution n'est pas qu'une mesure administrative : **c'est avant tout l'intérêt majeur des populations**.

Il n'est plus possible d'observer ce jeu qui consiste, pour le Gouvernement à attendre que l'ASN prenne ses responsabilités et, tel que la presse vient de l'indiquer aujourd'hui 5 octobre, pour l'ASN d'appeler le Gouvernement à se décider le premier ! Notre sécurité vaut mieux que cela !

J'en appelle à ce que vous preniez en considération le CUMUL DES PROBLEMES et que vous décidiez de la mise à l'arrêt de Fessenheim.

Je vous remercie de m'apporter votre réponse prochainement. Et, en tout état de cause, de mettre l'INB 75 à l'arrêt, au moins jusqu'à ce que vous puissiez GARANTIR que le risque n'existe pas.

Veuillez croire, Monsieur le Chef de Division, en mes sincères salutations.

André Hatz

Porte-parole de l'association STOP FESSENHEIM